



## Indemnisation garantie decennale

Par **grosbois**, le **20/03/2012 à 18:07**

Bonjour, je suis actuellement propriétaire d' une maison a ossature bois depuis 30/08/2010 suite a un nombre important de malfaçons et deux expertises sollicité par la garantie décennale du constructeur(maaf) notre maison est promise a une destruction , nous sommes dans l' attente de la décision de l assureur et d une indemnisation

Si je dois contester le montant , quelle démarches faut il entreprendre?

un expert d assure me propose de faire un référer d expertise , la note est lourde(2500euros)

un avocat est il nécessaire et peut on le payer avec une partie de l indemnité

J' ai également déposé plainte pour escroquerie